

VILLE DE VILLEPARISIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 11 MAI 2026



L'an deux mille vingt-six, le onze mai 2026, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

Nombre de membres en exercice	11
Date de la convocation	23 avril 2026
Membres présents	9
Membres représentés	1
Membres absents	1
Secrétaire de séance	Murielle LANG



Présents :

Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire,
Nathalie DACHICOURT, Patricia DHOTEL, conseillères municipales
Daniel ARNOUD, conseiller municipal
Stéphanie BARANGER, Audrey MERET, Estelle PAROUX, Emilie COOWAR

Pouvoirs :

Micheline HILAIRE donne pouvoir à Laura STRULOVICI

Absent :

Claude SICRE DE FONTBRUNE



Conseil d'Administration du CCAS du 11 mai 2026 – Délibération n° 2026-07/05-02

OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président délégué »,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-21/03-13 en date du 30 mars 2026 portant élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Maire n° 2026_01279 en date du 14 avril 2026 nommant les représentants d'associations conformément aux dispositions des articles L. 123-6, R. 123-11, R 123-12 et R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant que Monsieur Daniel ARNOUD s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président délégué du CCAS,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

Article 1 :

Est élu Vice-Président délégué du Conseil d'Administration du CCAS, Monsieur Daniel ARNOUD.

Article 2 :

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et inscrite au registre des Actes Administratifs.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité après le vote suivant :

10 votants dont 1 pouvoir

10 pour dont 1 pouvoir

Pour extrait conforme, le 12 mai 2026



Frédéric BOUCHE

Président du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale